



# LE BAROMÈTRE MENSUEL DE L'INCLUSION FINANCIÈRE

---



Agence de  
**Guyane**

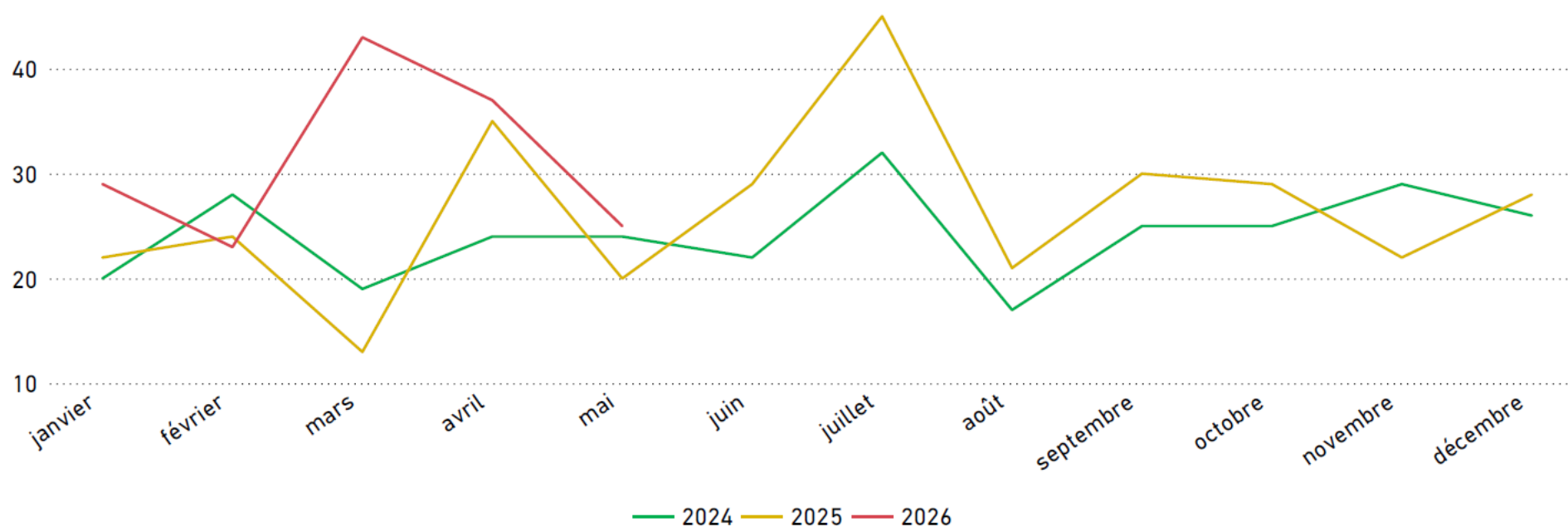
Date d'arrêté : Fin mai 2026

# Dépôts de dossiers de surendettement



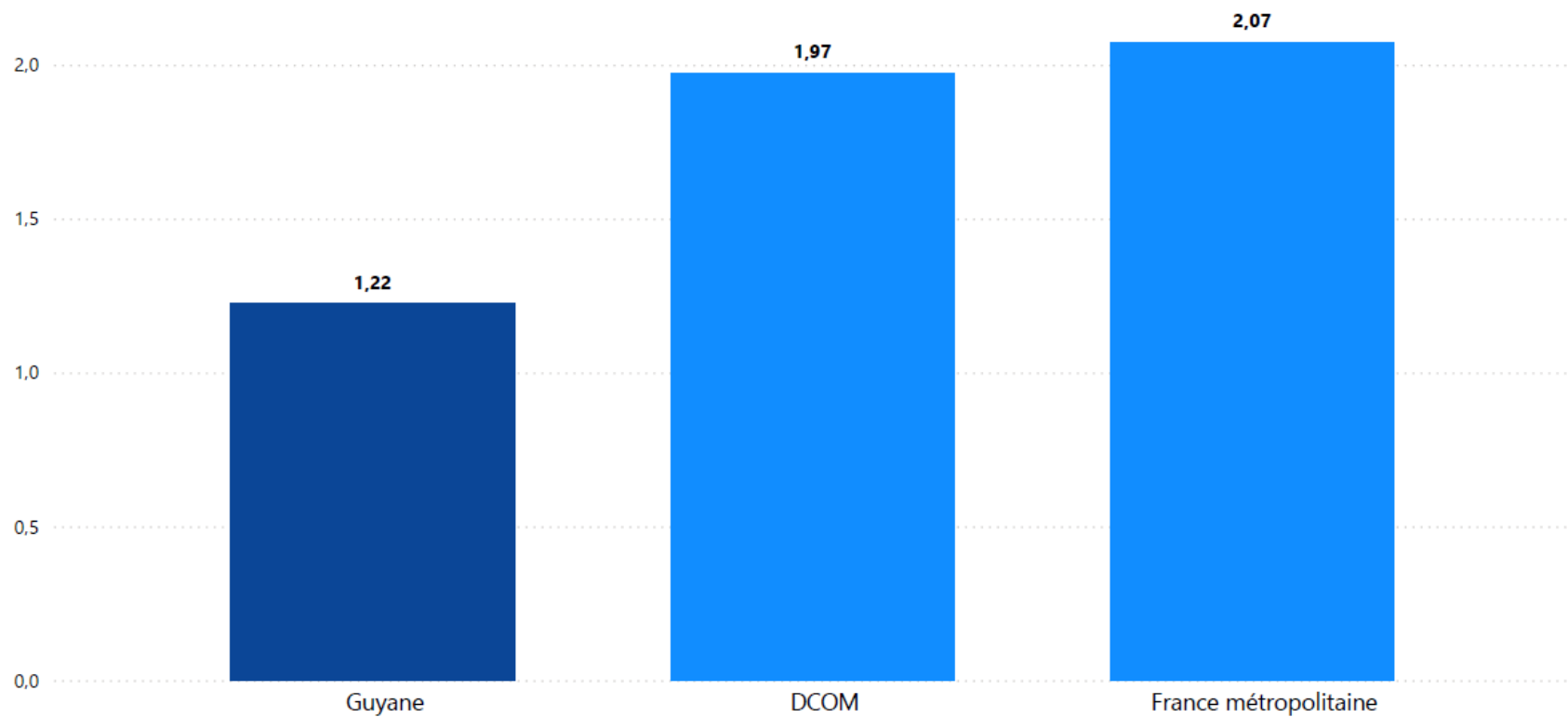
Indicateur	Niveau			Évolution annuelle par rapport à		
	mai. 2026	janv. à mai. 2026	juin. 2025 à mai. 2026	mai. 2025	janv. à mai 2025	juin. 2024 à mai. 2025
<b>Nombre de dossiers déposés</b>	25	157	361	25,0 %	37,7 %	24,5 %

Nombre de dépôts mensuels de dossiers de surendettement (Guyane)



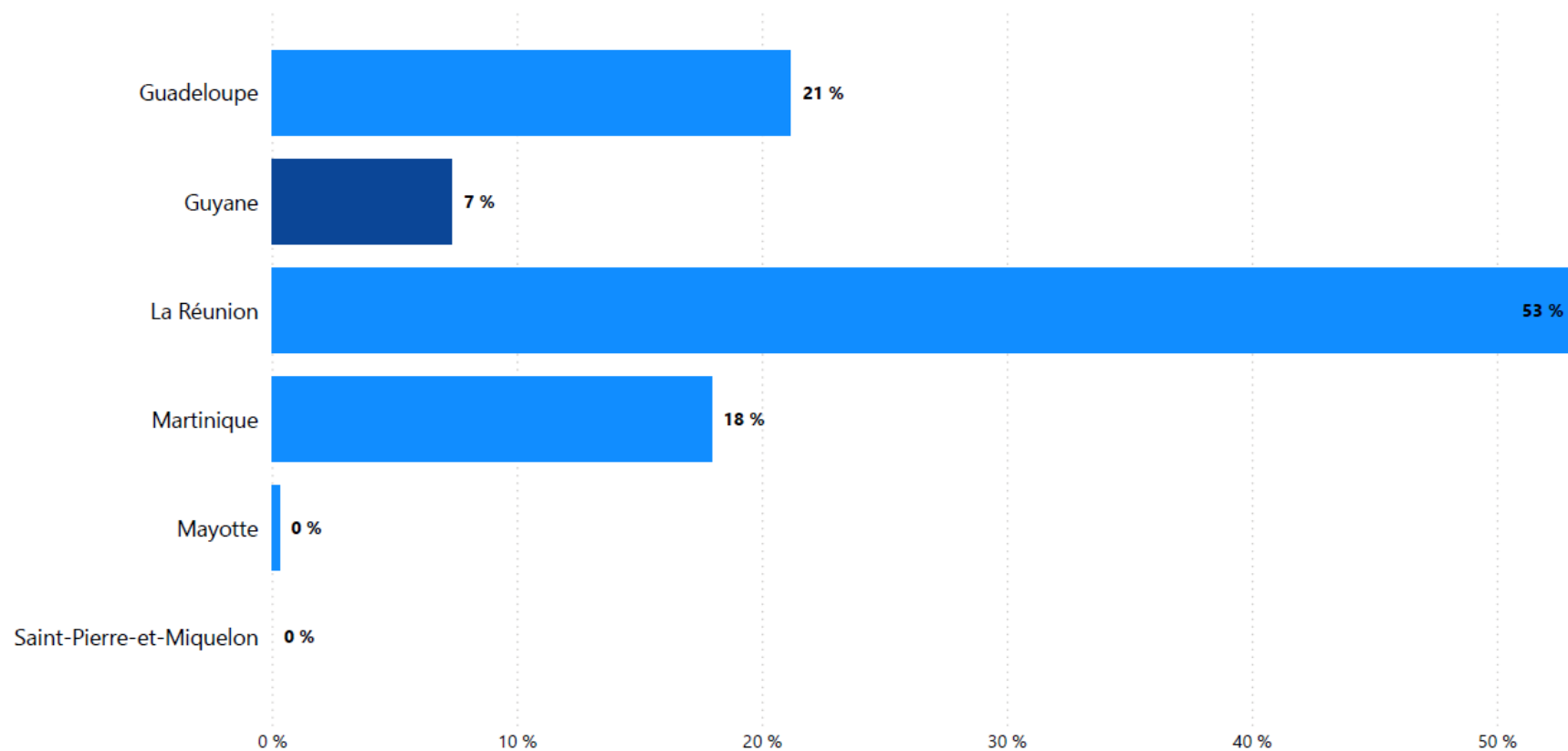
# Dépôts de dossiers de surendettement

Nombre de dépôts pour 10 000 habitants (mai 2026)



# Dépôts de dossiers de surendettement

Répartition des dépôts de dossiers de surendettement par département en DCOM (mai 2026)

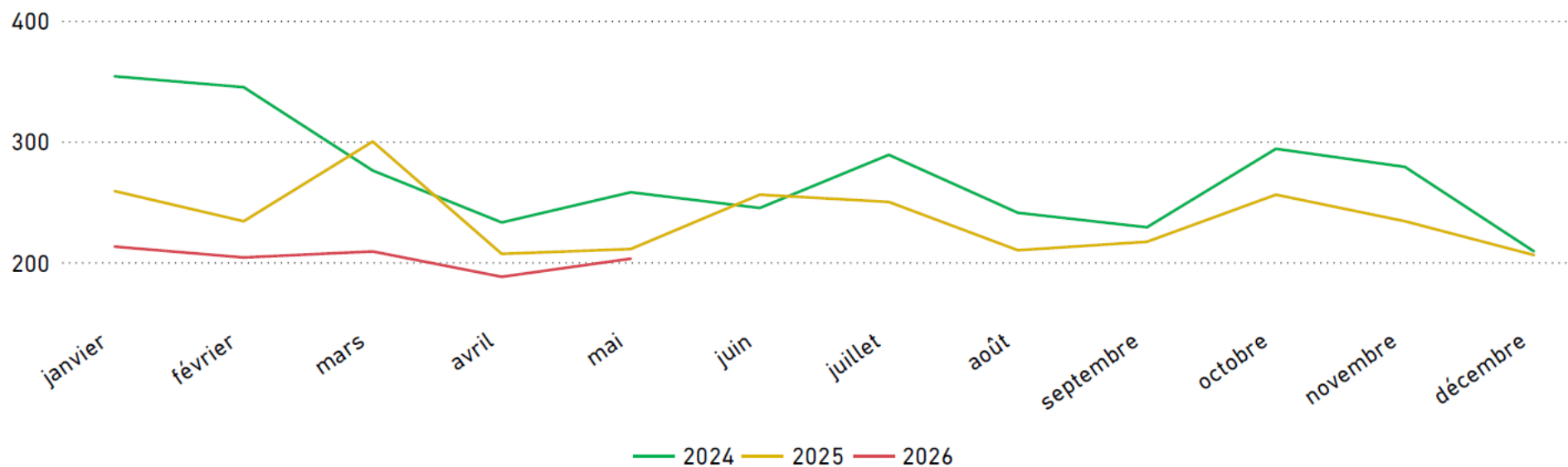




# Flux d'inscriptions de personnes au FCC

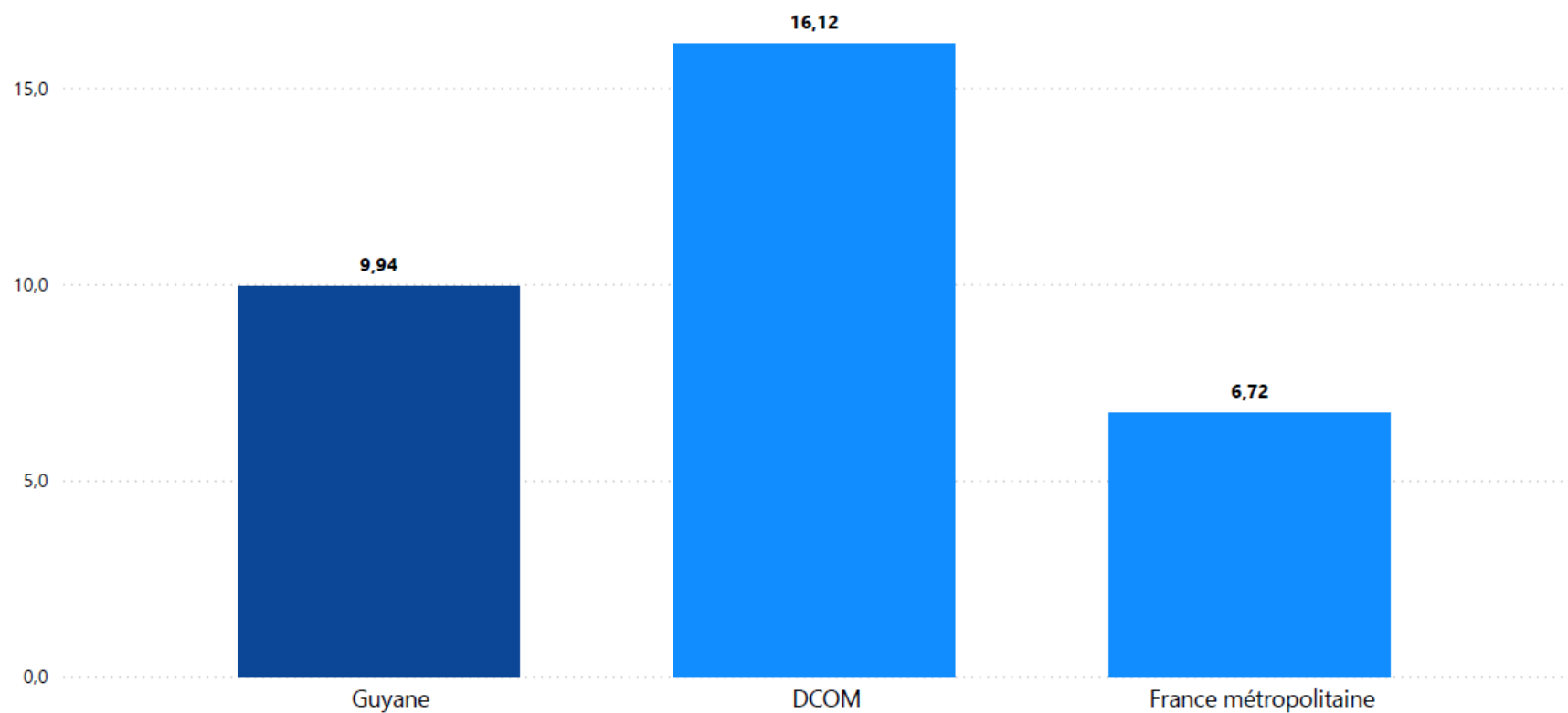
Indicateur	Niveau			Évolution annuelle par rapport à		
	mai. 2026	janv. à mai. 2026	juin. 2025 à mai. 2026	mai. 2025	janv. à mai 2025	juin. 2024 à mai. 2025
<b>Inscription des personnes au FCC</b>	203	1 017	2 646	-3,8 %	-16,0 %	-11,7 %
pour raison d'incidents sur chèque	179	902	2 345	-2,7 %	-15,7 %	-9,1 %
pour raison de retraits de carte bancaire	24	115	304	-11,1 %	-19,0 %	-29,3 %

Nombre mensuel d'inscriptions de personnes au FCC (Guyane)



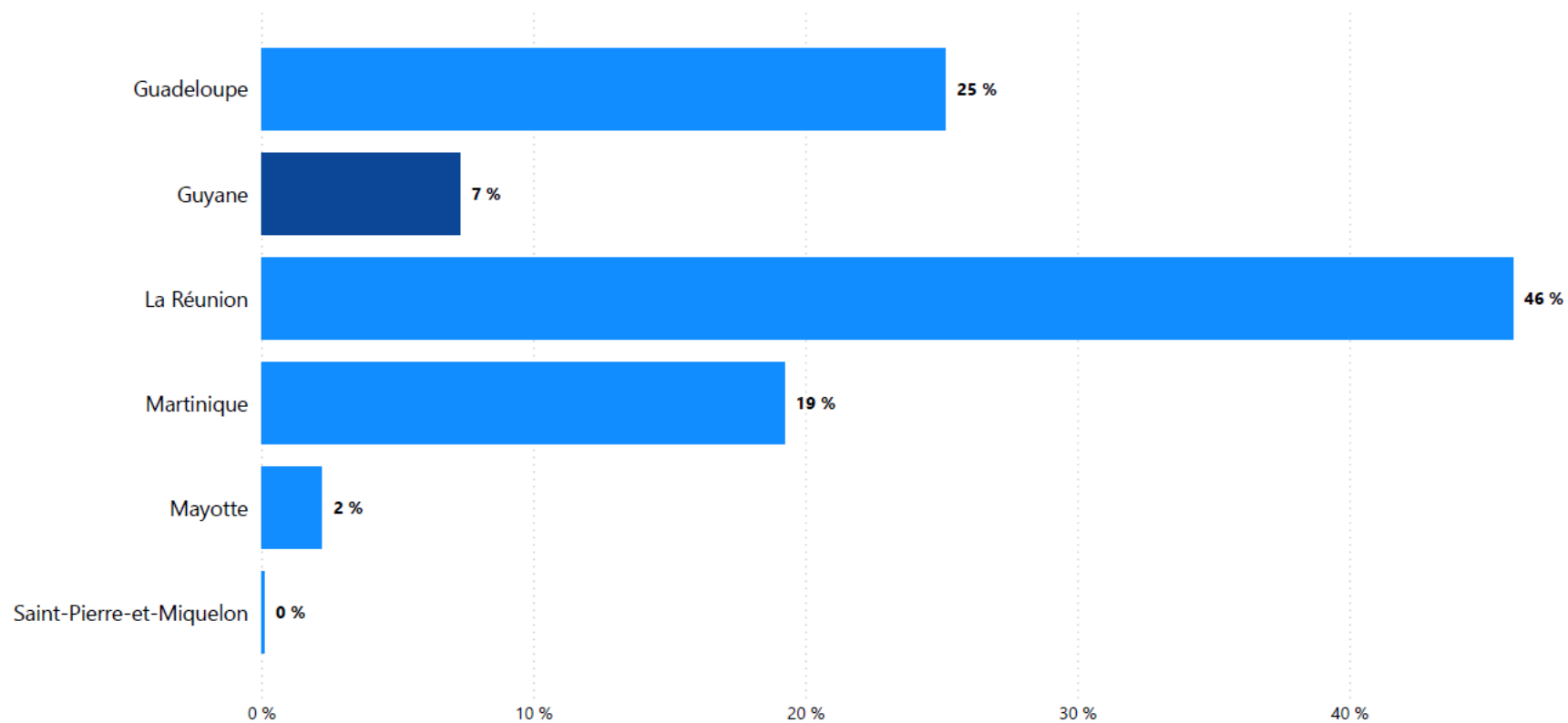
# Flux d'inscriptions de personnes au FCC

Nombre de personnes inscrites au FCC pour 10 000 habitants (mai 2026)



# Flux d'inscriptions de personnes au FCC

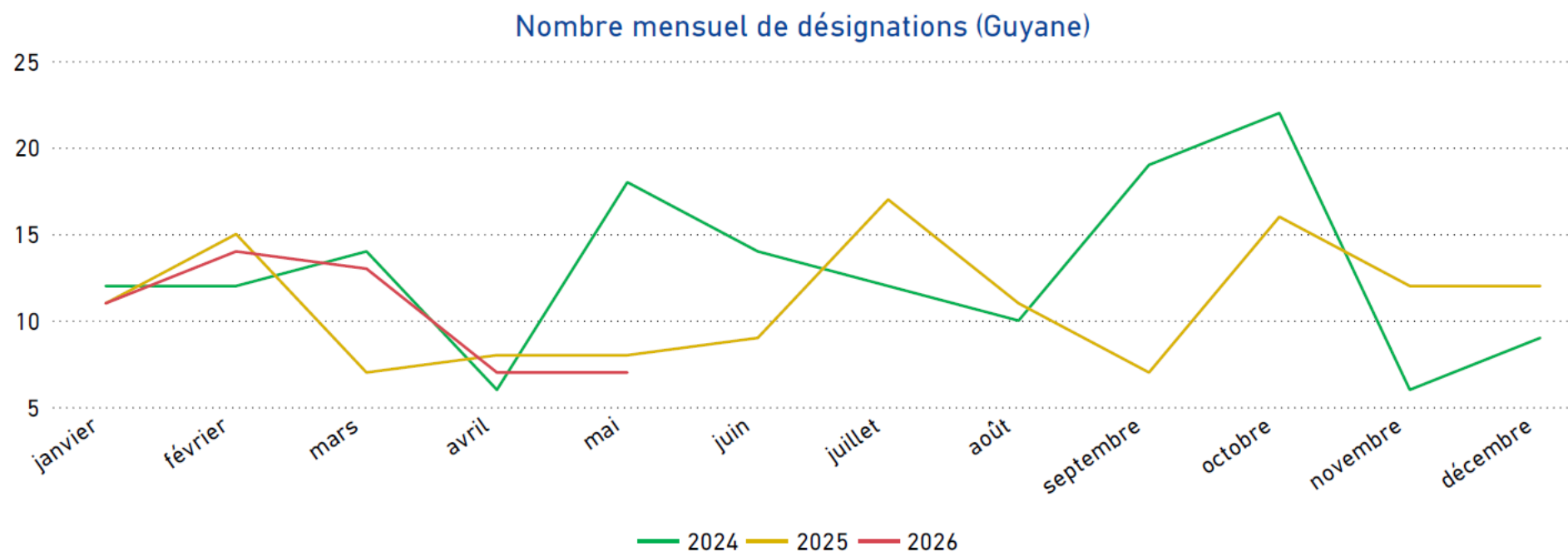
Répartition des personnes inscrites au FCC par département en DCOM (mai 2026)





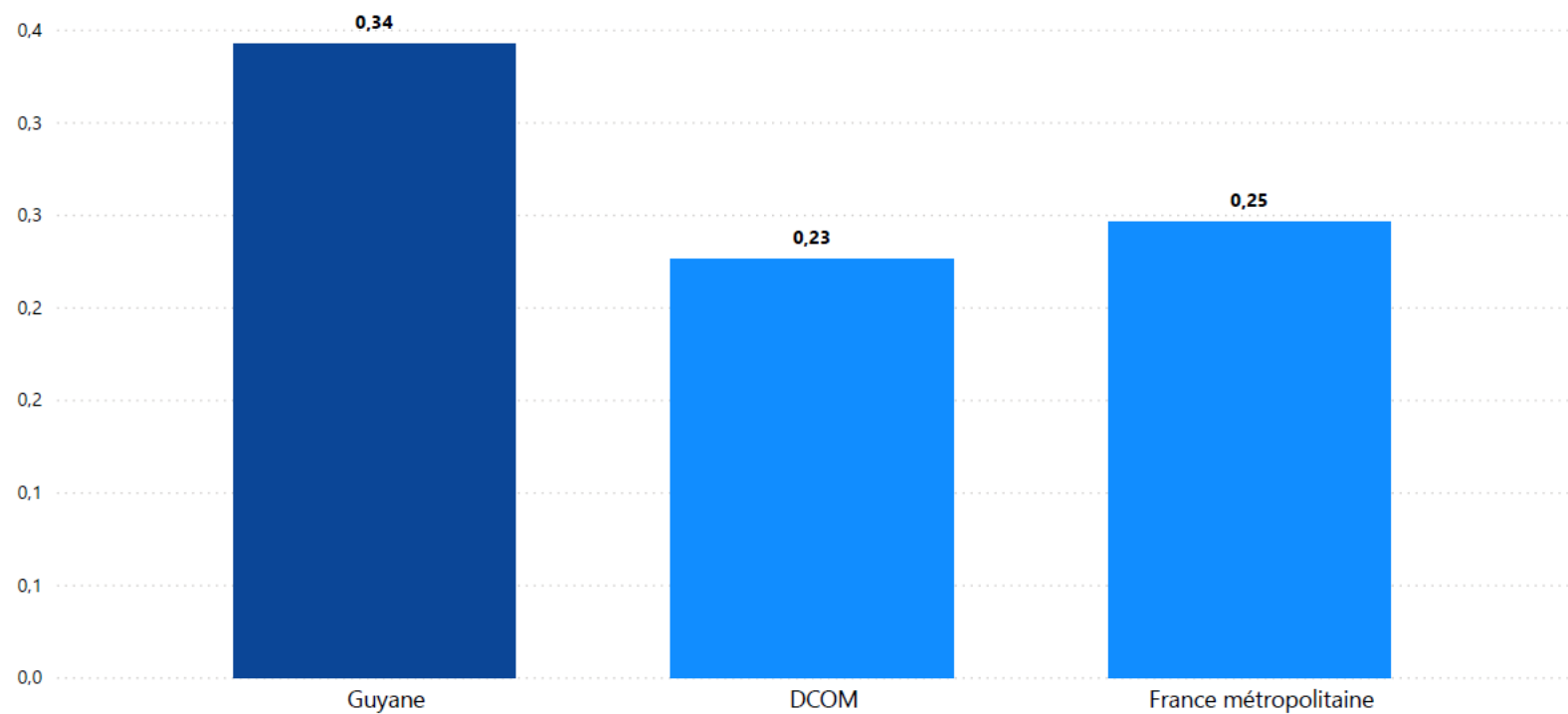
# Désignations de droit au compte bancaire

Indicateur	Niveau			Évolution annuelle par rapport à		
	mai. 2026	janv. à mai. 2026	juin. 2025 à mai. 2026	mai. 2025	janv. à mai 2025	juin. 2024 à mai. 2025
<b>Nombre de désignations de banque pour l'ouverture d'un compte</b>	7	52	136	-12,5 %	6,1 %	-3,5 %



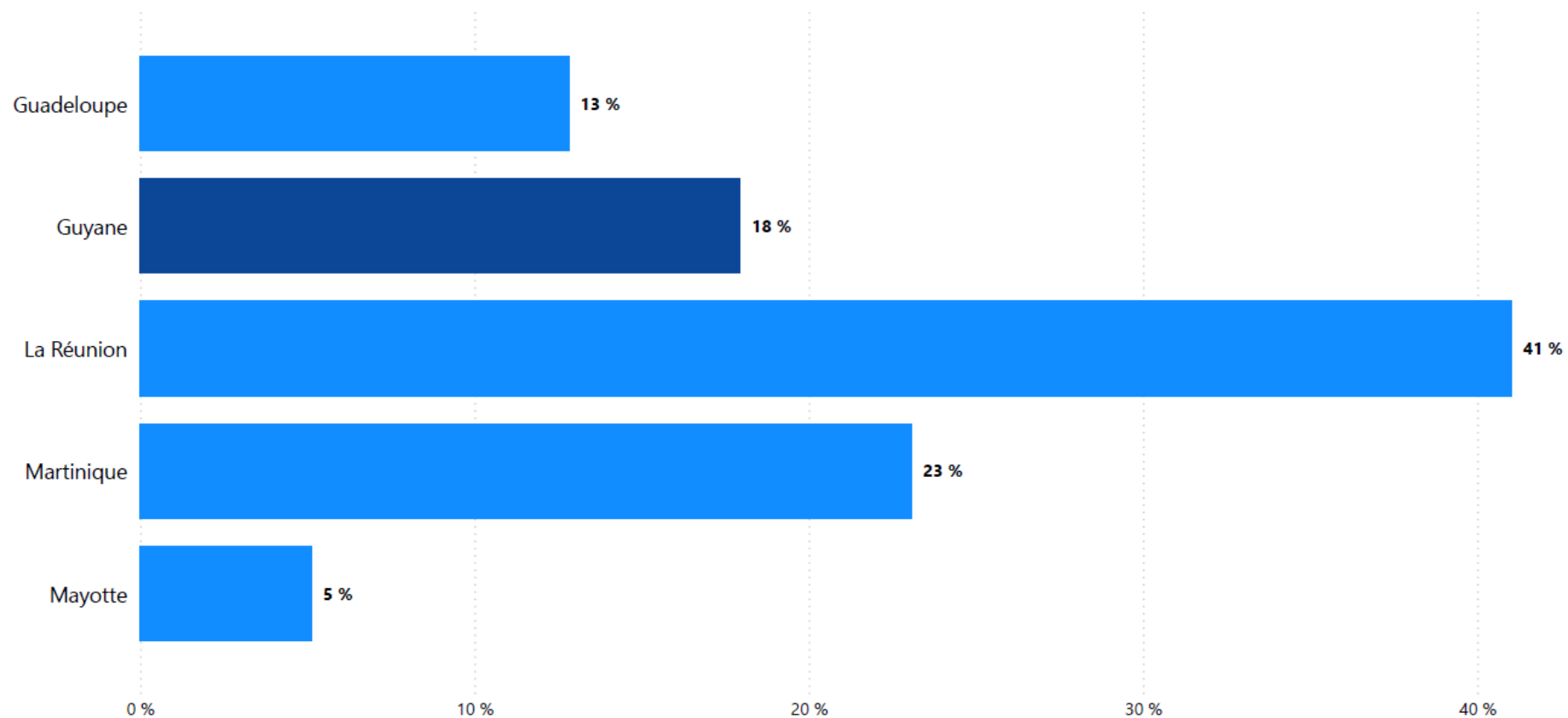
# Désignations de droit au compte bancaire

Nombre de désignations de droit au compte bancaire pour 10 000 habitants (mai 2026)



# Désignations de droit au compte bancaire

Répartition des désignations de droit au compte bancaire par département en DCOM (mai 2026)



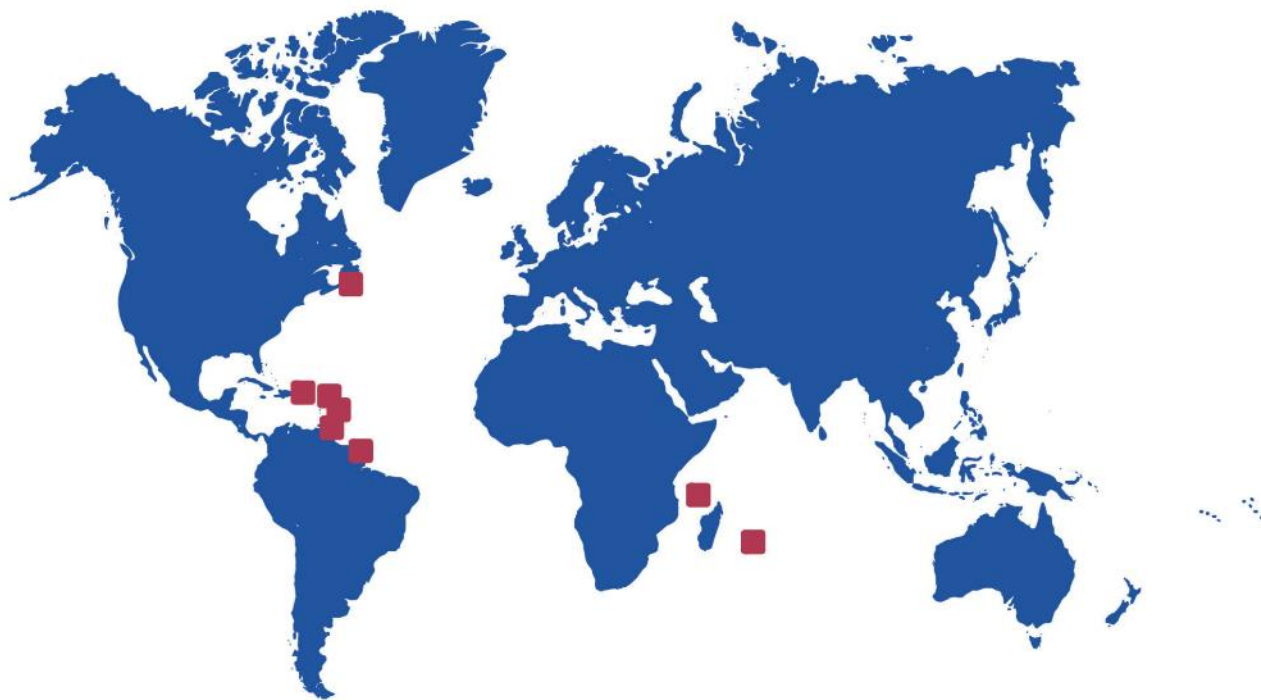
# Précisions méthodologiques

- **Les dépôts de dossier de surendettement** sont dénombrés sur la base des commissions départementales en charge de les examiner.
- **Les droits au compte** (accordés aux personnes physiques et morales), qui correspondent aux désignations d'établissements bancaires par la Banque de France, sont établis sur la base :
  - des 2 premiers chiffres du code postal pour la France Métropolitaine
  - des 3 premiers chiffres du code postal pour les DCOM.des banques désignées
- **Les inscriptions au fichier central des chèques (FCC)** sont établies sur la base :
  - des 2 premiers chiffres du code postal pour la France Métropolitaine
  - des 3 premiers chiffres du code postal pour les DCOMdu domicile des personnes (physiques et morales) inscrites. Les retraits carte bancaire recensent les incidents déclarés par les banques adhérentes au GIE Carte Bancaire.
- **Les ratios calculés pour 10 000 habitants** sont établis sur la base des données de recensement de la population âgée de 15 ans et plus- estimation INSEE au 01/01/2024.
- Pour la Corse, seules les données régionales sont disponibles.

**Siège**  
Paris

**Agences IEDOM**

Guadeloupe /  
Guyane /  
La Réunion /  
Martinique / Mayotte /  
Saint-Pierre-et-Miquelon



[www.iedom.fr](http://www.iedom.fr)

